

Commune

de

Valette

Lavalens

la

de

Commune

Commune

de

Siévoz

Commune

Valbonnais

Armée RN

RISQUES NATURELS

Commune de: ORIS-en-rattier

MINISTRE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
DE L'EQUIPEMENT DU LOGEMENT ET DU TOURISME
groupe d'études et de programmation (cellule réseaux-servitudes)
9, quai Créqui - 38000 GRENOBLE

LEGENDE

échelle :
1/10.000

établi le :
2.08.1976

modifié le :
.1976

CODE DU
REGLEMENT
(chapitre)

1



SURFACES SUBMERSIBLES

2



ZONES MARECAGEUSES

3



ZONES DE DEBORDEMENT DE TORRENTS

4



ZONES D'INSTABILITE DU LIT DES TORRENTS

5



ZONES DE GLISSEMENT DE TERRAIN

6



ZONES DANGEREUSES

éboulements
chutes de pierres
avalanches



LIMITES COMMUNALES

Vu pour être annexé à mon
arrêté en date de ce jour.
Grenoble, le 30 JUL 1979
Pour le Préfet
Le Chef du Service